



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Le 6 août 2024

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 août 2024, de 19 h 30 à 20h45 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseiller suivants :

Mmes Josianne Sirois, Ghislaine Chamberland, Hélène Méthot et MM. Guy Lapointe, M. Alain Parent et M. Benoit St-Jean, sous la présidence de M. Gervais Darisse, maire, formant quorum.

Est aussi présente M^{me} Nathalie Blais, greffière-trésorière.

Le quorum est atteint.

La personne qui préside la séance, soit M. Gervais Darisse, maire informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Gervais Darisse, maire ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2024.08.2.151 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté,

2024.08.3.152. **Suivi et approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024**

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 9 juillet 2024. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2024.

2024.08.4.153 **Adoption des comptes**

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Benoît St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes déposée au 2024-07-31 pour un montant total de 68 428,34\$.

2024.08.5.154. **Colloque de zone ADMQ à Kamouraska le jeudi 12 septembre 2024**

ATTENDU QU'UN colloque de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) est organisé à Kamouraska le 12 septembre 2024;

ATTENDU QUE ce colloque réunit les directeurs généraux municipaux des quatre MRC;



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE les invités font une mise à jour des nouveautés, des lois et des règlements;

ATTENDU QUE des représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation seront présents;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présent ;

QUE le conseil municipal autorise M^{me} Nathalie Blais, directrice générale et membre de l'ADMQ, à assister au colloque le 12 septembre 2024 au prix de 75 \$ plus taxes et accepte de rembourser les frais de déplacement.

2024.08.6.155. ***Contrat « Entretien des chemins d'hiver » (pour le village et les purges)***

ATTENDU QUE le contrat de déneigement 2023-2024 des rues du village et des purges a été octroyé à **Terra-neige** pour une année au montant de 24 000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE M. Pierre-Alexandre Tardif, propriétaire de **Terra Neige**, offre la possibilité de renouveler pour un contrat de deux ans soit :

- au même tarif pour l'hiver 2024-2025 soit 24 000\$ plus taxes et
- une indexation de 2% pour l'hiver 2025-2026 et
- Aucune clause d'indexation du carburant pour les deux ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de **Terra Neige** et renouvelle le contrat pour deux ans soit : 2024-2025 à 24 000\$ plus taxes et pour l'année 2025-2026 à 24 000\$ plus 2% d'augmentation soit 24 480\$ plus taxes. Le contrat ne contiendra aucune clause d'indexation du carburant pour les deux années. Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat.

2024.08.7.156 ***Modification de l'entente de coopération intermunicipale avec la municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie***

ATTENDU l'entente signée le 13 juillet 2022 avec la municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie concernant l'embauche d'un agent de développement;

ATTENDU la situation particulière à Saint-Denis-de-la-Bouteillerie concernant le remplacement ou l'absence de direction générale et le remplacement de l'employé responsable du développement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'article 4 de l'entente (mode de répartition des frais) soit modifié pour ainsi augmenter les frais d'administration de 5% à 10% à percevoir par la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, celle-ci étant la responsable de l'administration.

2024.08.8.157 ***Dépôt du bilan 2023 de la stratégie municipale d'économie de l'eau potable***

ATTENDU l'obligation par la municipalité de produire le Bilan annuel de la stratégie municipale d'économie de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Stratégie adresse plusieurs mesures aux municipalités et inclut des engagements du gouvernement;



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Entre autres, les municipalités doivent :

- Mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;
- Mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;
- Mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;
- Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Parent à l'unanimité des conseillers des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska confirme le dépôt au conseil du bilan 2023 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

2024.08.9.158

Soumission de C.G. Thériault inc. pour l'excavation du rang Mississippi

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska a demandé une soumission à C.G. Thériault inc. de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'excavation de 20 mètres au rang Mississippi incluant une transition de 14 mètres ;

ATTENDU QUE la soumission a été reçue le 15 juillet 2024 au prix de 21 000\$ plus taxes ;

ATTENDU QU'après analyse de l'état de la chaussée avec la compagnie et l'employé municipal ainsi que des sommes disponibles au budget, une demande a été faite à C.G. Thériault inc. de soumettre un prix pour un plongement de l'excavation d'environ 28 mètres ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers qu'après analyse de la soumission le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska accepte la soumission telle que déposée au montant de 21 000\$ plus taxes pour un total de 24 144.75 \$ et autorise un 28 mètres supplémentaire pour un montant additionnel de 21 000\$ plus taxes.

2024.08.10.159

Projet mon eau, mon puits, ma santé

ATTENDU QUE la municipalité participe au projet « *Mon eau, mon puits, ma santé* » en collaboration avec OBAKIR;

ATTENDU QUE ce projet vise à informer ses citoyens non desservis par le réseau d'eau potable municipal de la qualité de l'eau qu'ils consomment;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite subventionner une campagne d'analyse d'échantillons d'eau soumis par ses citoyens à même le fonds des élus et éolien à condition que les résultats soient aussi accessibles à la municipalité;

ATTENDU QUE l'aide financière de la municipalité s'ajoutera aux réductions déjà négociées par OBAKIR;

ATTENDU QUE la campagne d'analyse se tiendrait en fin septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

QUE le conseil subventionne les différentes analyses de la manière suivante :

Choix	Analyse	Éléments d'analyse	Prix au citoyen
1	La potable	Microbiologique	65 \$
2	L'agricole	Microbio + nitrites + nitrates	75 \$
4	La complète	Microbio + nitrites + nitrates + métaux lourds	100 \$

2024.08.11.160

Demande de soutien au gouvernement provincial et à Bell Canada pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire dans Saint-André-de-Kamouraska

ATTENDU l'importance pour la population du territoire de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'on observe une couverture cellulaire déficiente dans différents secteurs de la municipalité;

ATTENDU QUE les services cellulaires sont des outils d'une importance capitale pour l'accès à l'information, la santé, la sécurité et le tourisme;

ATTENDU QUE le développement économique passe par de meilleurs services dans nos collectivités éloignés des grands centres;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre territoire, mais que cette tâche s'avère très difficile sans accès adéquat au service de téléphonie mobile;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que ses citoyens aient tous les outils nécessaires pour demeurer, s'établir, étudier ou travailler ici;

ATTENDU QU'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence;

ATTENDU QUE la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

ATTENDU l'annonce faite par le gouvernement provincial, le 28 juin dernier, concernant l'installation de 100 nouvelles tours à travers le Québec afin d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que les échanges entre le gouvernement et Bell Canada permettent l'installation de tours en 2025 si possible;

CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska demande à Bell Canada et au gouvernement du Québec d'accélérer les discussions pour en venir à une entente pour moderniser la couverture cellulaire l'accès à un réseau de téléphonie cellulaire de qualité et fiable.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud ainsi qu'à Bell Canada.



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

2024.08.12.161

Commission de toponymie

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité de déposer à la Commission de Toponymie du Québec des informations additionnelles sur les différents toponymes utilisés à Saint-André-de-Kamouraska;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des informations additionnelles concernant les éléments suivants :

- Les aboiteaux (partie village et secteur ouest);
- Ilet du Portage;
- Parc de l'ancien quai;
- Petit phare de Saint-André-de-Kamouraska;
- Pont du Moulin à farine (précisions);
- Route Noire (précisions);
- Chemin du Quai (précisions)

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal transmette par courrier une demande à la Commission de Toponymie pour :

- Officialiser le nom « *Islet du Portage* » avec le plan de localisation et l'origine du nom proposé en remplacement de « *Pointe Saint-André-de-Kamouraska* »;
- Officialiser le nom « *Parc de l'ancien-quai* » avec le plan de localisation et l'origine du nom proposé ;
- Officialiser le nom « *Petit-phare de Saint-André-de-Kamouraska* » avec le plan de localisation et l'origine du nom proposé ;
- Officialiser le descriptif des aboiteaux ;
- Ajoute des informations additionnelles sur l'origine des toponymes « *Pont du moulin à farine* », « *Route noire* » et « *Chemin du quai* ».

2024.08.13.162

Mandat à BTLP avocats, Me Francis Paradis, rédaction d'une lettre

Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à mandater Me Francis Paradis de BTLP avocats, pour l'étude d'un dossier et la rédaction d'une lettre en réponse à une mise en demeure reçue.

2024.08.14.163

Adoption d'autres comptes à payer

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures supplémentaires suivantes :

Air liquide : 395,53\$
Camille Dumais : 310,65\$
Centre de service scolaire de Kam-RDL : 826,40
Équipement V, Ouellet : 56,26\$
Mun. Sainte-Hélène : 2 654,86\$
Purolator : 11,04\$
Services sanitaire A. Deschênes : 9 093,23\$

Pour un total de : 13 347,97\$



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

15. Questions diverses M. le maire fait un résumé des rencontres à la MRC

16. Correspondance (voir liste) jointe

- a) Confirmation de la contribution gouvernementale pour la TECQ 2024-2028 de 642 509\$ plus une bonification de 64 251 conditionnelle au respect de critères écoresponsables;
- b) Écommunication cessera ses activités d'hébergement de sites Webb à la fin de 2024;
- c) Communication de la SEMER pour les tarifs de 2024 qui augmenterait de 4% de 25 à 26\$;
- d) MAMH/ l'entente intermunicipale relative ;a la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest du 24 août 2011, signée entre le 16 et le 19 juin 2024 par les municipalités du Kamouraska;
- e) 31-07-2024 :Les élus du conseil de la MRC de Kamouraska en action pour la protection des cabourons;
- f) CPTAQ/ convocation d'un contribuable devant la commission le 24 octobre 2024 en zoom, le maire ou un membre du conseil y assistera;

17. Période de questions

M. le maire explique aux gens présents dans la salle que les questions doivent être reliées aux sujets qui ont été discutés pendant la réunion

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

2024.08.18.163 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée à 20h45.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire